

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#12
MARS
2017

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.6

DOSSIER

Rapprochement
CCAS-MDM : simplifier
le parcours de l'utilisateur

p.12

EN ACTION

Favoriser le retour à l'activité
des bénéficiaires du RSA

p.16

REGARDS CROISÉS

Retour en France et regard sur sa mission
au Bénin : Chéraz Rahali témoigne

CÔTÉ
INSTITUTION

03

LA DATA DU MOIS

L'accompagnement de proximité des entreprises

04

ACTUSActualités de mars 2017
Agenda de mars/avril 2017

06

DOSSIERRapprochement
CCAS-MDM : simplifier
le parcours de l'utilisateur

11

**D'HIER À
AUJOURD'HUI**Révolution industrielle :
La pompe de CornouailleCÔTÉ
RÉALISATIONS

12

EN ACTIONFormation - action :
les Journées des
Professionnels
Insertion et emploi 2017

14

HORS LES MURS« Confluences : une
exposition capitale »

15

**POINT
D'INTERROGATION**L'usage des produits
phytosanitaires sont
désormais interdits sur
l'espace public, comment
les remplace-t-on ?

16

REGARDS CROISÉSRetour en France et
regard sur sa mission
au Bénin : Chéraz Rahali
témoigne

18

C'EST PRATIQUEL'Open Space, c'est
tout un savoir vivre pour
travailler ensemble

19

EN PERSONNE« Lorsque l'enfant
paraît »

20

**INFOS DU
PERSONNEL**

21

LES ASSOS

22

**EXPRESSIONS
SYNDICALES**

CONTRIBUTEURS

**Direction Prospective
et dialogue public**

Camille Pantano

**Délégation Développement
solidaire et habitat**Madeleine Aufrand
Thomas Lalire**Direction de l'Eau**Laure-Anne De Biasi
Elsana Burazerovic**Direction Planification
et politiques d'agglomération**

Vérène Saint-André

Direction de la Propreté

Béatrice Vandroux

Direction de la Culture

Sylvie Senis

**Direction Patrimoine
et moyens généraux**

Vincent Deshayes

**Direction Attractivité
et relations internationales**

Ouarda Hadid

Direction de la Voirie

Karine Lalo

Service des Archives

Carol Demessieux

Service Documentation

Cécile Lardet

Geneviève Vazette

Direction Finances

Isabelle Durif

Direction Ressources humaines

Christien Chabrier

Comité social du personnel

Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole

Marina Debiesse

**DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE**

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 78 63 41 04

vriffault@grandlyon.comcbarbier@grandlyon.com**Directeur de la publication**

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier - Véronique Riffault

Crédit photos

Emma Arbogast

Eric Soudan

Conception graphique

In Média Res

Réalisation/Illustration

Olivier Coët

Impression

OTT imprimeurs



L'accompagnement DE PROXIMITÉ DES ENTREPRISES



couvrent le territoire métropolitain et accompagnent les entreprises dans leurs projets de développement ou de relocalisation



1200 problématiques traitées

relocalisation, accompagnement artisan ou artisanerie, lien avec des pôles de compétitivité ou des financeurs potentiels, mise en place de services collectifs aux salariés...

100 RDV

avec les communes de la métropole de Lyon sur les questions de développement économique local

1450 RDV

individuels avec des entreprises de la Métropole de Lyon

(dans le cadre de projets dédiés à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat) (13 professionnels)



OBJECTIF déploiement sur l'ensemble du territoire métropolitain

Le rendez-vous des randonneurs métropolitains



Au fil des ans, la randonnée et la promenade sont devenues les premières activités pratiquées par les Français en vacances. Aussi, les 24, 25 et 26 mars 2017, la Cité Internationale /Centre des Congrès de Lyon accueillera la dixième édition du salon du Randonneur. Les marcheurs occasionnels comme les passionnés y rencontreront les professionnels du secteur, qu'il s'agisse des tour-opérateurs, associations, fabricants ou distributeurs de matériel ainsi que nombre d'institutionnels. Présente, la Métropole de Lyon profitera de l'occasion pour dévoiler la première carte des sentiers de randonnées grand public. D'autres suivront bientôt afin de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain.

➔ Pour en savoir plus, consultez le site de la manifestation : www.randonnee.org/le-salon-du-randonneur/

Handicap : une convention en cours de signature



La mise en œuvre de la politique handicap de l'employeur doit contribuer à faire évoluer le regard et les représentations sur le handicap. Celles-ci, conscientes ou non, sont des freins à l'emploi d'agents en situation de handicap. La Métropole agit pour maintenir en activité les agents qui ne peuvent plus exercer tout ou partie de leurs fonctions et pour recruter de nouveaux collaborateurs en situation de handicap. Une convention sera signée au printemps avec le

Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017. A minima, ce sont 73 recrutements qui seront réalisés, de 2017 à 2019, sur toutes les catégories d'emplois et sur une diversité de métiers. Plus de 100 agents sont accompagnés annuellement pour rester en activité malgré des problèmes de santé qui peuvent nécessiter un aménagement de fonctions. Le pilotage de la démarche est assuré par la fonction Ressources Humaines.

PRINTEMPS DE LA MÉTROPOLE : À VOS SEMIS, PRÊTS, PARTEZ...

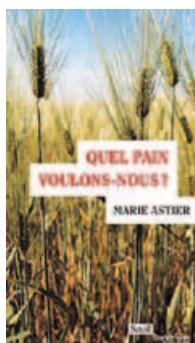


Prendre conscience des enjeux sanitaires, éviter les polluants ou encore limiter leurs effets sur notre santé, telles sont les thématiques de la 3^{ème} édition des Printemps de la Métropole qui, cette année, traiteront de la santé environnementale. Le lancement de l'évènement aura lieu le 11 avril à l'Hôtel de la Métropole avec le fameux troc de graines et de plantes. Notez que ces Printemps, comme la saison, dureront jusqu'en juin et feront l'objet de nombreuses animations réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

* Le programme complet est à suivre sur Comète rubrique Développement Durable.



PARTICIPEZ AU PRIX RÉGIONAL DU LIVRE ENVIRONNEMENT



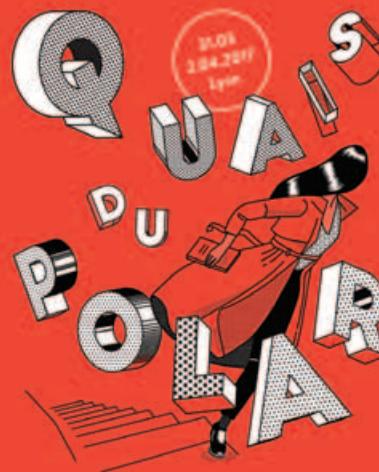
Vous vous sentez concerné(e) par l'environnement et vous aimez lire, ce prix organisé par la Maison de l'Environnement couronnant une œuvre vulgarisant le domaine environnemental est pour vous. Pour cette quatrième édition, les six ouvrages en liste traitent de thématiques aussi diverses que les moyens d'échapper à l'asphyxie en milieu urbain, la disparition des pingouins ou encore la mort des villes en France. Si de tels sujets, et bien d'autres, vous intéressent, n'hésitez plus. Courez au service de la documentation consulter et/ou emprunter les ouvrages sélectionnés et, surtout, n'oubliez pas de voter. Vous avez jusqu'en septembre. Pour plus d'informations (les modalités de vote, la dégustation de pain du 19 mai prochain prévue autour de la conférence « Quel pain voulons-nous ? » de Marie Astier, etc.).

→ Reportez-vous au portail de la documentation : ermes.grandlyon.fr



L'AGENDA

→ **DU 31 MARS AU 2 AVRIL**
Quai du Polar



FESTIVAL INTERNATIONAL
littérature—cinéma—enquête urbaine

→ **10 AVRIL**
Conseil de la Métropole



Accueil en maison de la Métropole

ÉDITO



Anne-Camille Veydarier
Directrice générale déléguée,
délégation Développement
solidaire, habitat et éducation

La Métropole est l'opportunité de réinterroger la manière dont nos politiques publiques sont délivrées ainsi que nos relations avec les communes du Territoire.

Dans le domaine social, nous savons que nous avons un grand intérêt à travailler avec les communes et CCAS qui mènent des missions complémentaires et accueillent parfois les mêmes usagers. Les trois premières propositions du Pacte de cohérence métropolitain, relevant de l'action sociale, ont suscité une forte adhésion des communes.

La collaboration à différents niveaux avec les communes, via des actions très concrètes, permettra d'améliorer l'offre de services aux usagers ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre de nos missions sur les territoires.

Enfin, dans un contexte de contrainte budgétaire et face aux attentes de nos concitoyens, nous devons nous saisir de ce double impératif pour offrir un service public de qualité en garantissant ensemble l'accueil et l'accompagnement social des plus démunis.

► RAPPROCHEMENT CCAS-MDM

SIMPLIFIER LE PARCOURS DE L'USAGER

À travers 21 propositions thématiques, le Pacte de cohérence métropolitain voté en décembre 2015 fixe le cadre général des relations entre la Métropole et chacune des communes du territoire dans l'exercice de leurs compétences.

Les trois premières propositions du Pacte concernent le rapprochement des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et des Maisons de la Métropole (MDM), du partage d'information à la création d'un accueil social commun. Des rencontres entre chaque commune et le directeur de territoire MDM ont permis d'établir un diagnostic et de préciser les modalités opérationnelles envisageables pour chacune des propositions, afin d'établir un contrat territorial. Cette contractualisation a vocation à mieux éclairer et coordonner les efforts à fournir par chacun pour optimiser l'exercice des compétences entre la Métropole et les

communes afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'action publique. Chaque contrat devrait être délibéré au Conseil de la Métropole en mai et juin 2017.

Proposition 1 : informations croisées et coordination de l'action sociale - 44 communes ont manifesté leur intérêt

Proposition 2 : Accueil, information et orientation de la demande sociale - 41 communes ont manifesté leur intérêt

Expérimentation d'un accueil et accompagnement social commun sur le territoire de la Ville

Le sujet du rapprochement CCAS et MDM passera en CHSCT le 4 avril et en comité technique le 13 avril. Préalablement à ces instances, plusieurs réunions préparatoires auront eu lieu avec les organisations syndicales.

Le calendrier



PARTAGER L'INFORMATION, SE COORDONNER ET AGIR ENSEMBLE POUR AMÉLIORER LE SERVICE RENDU À L'USAGER

Les communes et leurs CCAS constituent, au même titre que les MDM, des acteurs de proximité dans l'accueil des publics en demande d'information, de service et d'aide sociale. Pour les professionnels de ces structures, se connaître et se coordonner apparaît essentiel pour améliorer l'accompagnement de l'utilisateur. Les propositions 1 et 2 du Pacte portent sur cette volonté.

PARTAGER DES OUTILS POUR ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES USAGERS



Cyrille Labalme (directeur de territoire MDM Bron /Vaulx-en-Velin) : « Ces différentes informations que nous allons analyser avec les communes sont pour nous très précieuses dans l'évaluation des besoins des usagers. Pour construire ce tableau de bord, nous avons rencontré les communes afin de préciser leurs attentes et travaillé avec l'union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) pour définir les données essentielles. » Par ailleurs, dans une logique de simplification du parcours de l'utilisateur et afin d'améliorer l'information délivrée aux habitants, il est proposé de partager différents outils. Un référentiel commun a été conçu par des professionnels des CCAS et des MDM. Définissant le cadre d'intervention de chaque institution, ce référentiel complété par des fiches techniques thématiques permettra aux profes-

sionnels de délivrer une information plus précise aux usagers. De plus, l'ensemble des documents produits par la Métropole sur ses compétences sociales sera mis à disposition au sein des CCAS.



Joëlle Simonnot (directrice de territoire MDM Oullins-Irigny-St Genis Laval-Givors) : « Le partage de l'ensemble de ces outils permettra aux professionnels de mieux appréhender le cadre d'intervention de chacun. Ils seront en capacité d'apporter un premier niveau de réponse et d'aide mais aussi d'orienter vers leurs homologues les usagers qui les sollicitent. »

PARTAGER DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les propositions 1 et 2 du Pacte prévoient différentes modalités d'échanges et de rencontres entre professionnels. La première vise à coordonner l'accompagnement des usagers en partageant des informations sur les situations individuelles. Pour cela, une fiche commune de coordination comprenant différentes informations sera partagée et des rencontres régulières seront organisées pour analyser les situations complexes. Cet outil permettra notamment de faciliter les demandes d'aides financières.



Christiane Polge (directrice de territoire MDM Décines-Meyzieu-Saint Priest) : « Afin de définir les possibilités et les limites en matière de communication des informations personnelles, une journée de sensibilisation réunissant l'ensemble des professionnels sera organisée. Cette rencontre s'appuiera sur la « Charte de déontologie » réalisée par l'UDCCAS et la Métropole. » Dans le cadre de la proposition 2, pour que chaque institution délivre une réponse unique, lisible et coordonnée, des rencontres régulières seront organisées entre les professionnels d'accueil des MDM et des CCAS. De plus, pour rapprocher les équipes d'accueil des deux structures et partager des pratiques, des formations communes seront proposées.



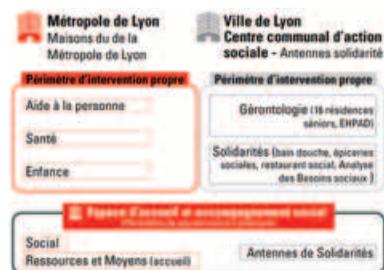
Abdelkader Larbi (directeur de territoire MDM Tassin-Ecully-Ste Foy Les Lyon-Limonest) : « Les professionnels d'accueil des MDM et des CCAS sont confrontés aux mêmes problématiques. L'échange entre professionnels et des formations communes, notamment sur des thématiques telles que la gestion de l'agressivité, la fonction et les outils d'accueil, apporteront une réelle valeur ajoutée. »

VERS UN ACCUEIL ET UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL COMMUN À LYON

A Lyon, les deux collectivités ont choisi d'expérimenter la mutualisation de leurs équipes d'accueil et d'accompagnement social dans un lieu unique. 300 agents des 9 antennes Solidarités du CCAS et des 16 sites de Maisons de la Métropole sont concernés par ce projet qui répond à plusieurs enjeux forts pour l'usager ainsi que pour la Métropole et la ville de Lyon. Il vise d'abord à simplifier le parcours usager en offrant un seul

lieu d'accueil regroupant les expertises des CCAS et des MDM. De plus, dans un contexte d'accroissement de la demande sociale ce projet permet d'optimiser les ressources. À compter de l'automne 2017, les usagers pourront trouver au sein d'un lieu unique l'ensemble des outils d'accompagnement et des aides financières relevant des deux collectivités. Cette organisation complètement transparente pour les habitants permettra de leur apporter

des réponses globales et adaptées à leur situation.



ZOOM SUR LES 4 CHANTIERS DU PROJET D'ESPACE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Pour mettre en œuvre ce projet, offrir les meilleures conditions de travail pour les agents et garantir un parcours usagers simplifié, plusieurs chantiers sont menés : immobilier, système d'information, ressources humaines, juridique et financier.

Un système d'information unique pour la gestion de l'accueil et l'accompagnement social :

Sur l'ensemble des sites, les agents accéderont au réseau Métropole et partageront un système d'information unifié. Un nouveau module du progiciel social de la Métropole permettra d'assurer l'ensemble de la prise en charge sociale de l'usager et la gestion des aides du CCAS. De plus, les agents CCAS et Métropole seront dotés des mêmes outils bureautiques (messagerie Outlook, agendas communs, partage de fichiers ...).

Des locaux adaptés aux enjeux du projet :

Sur les 16 sites du territoire de la ville de Lyon, des travaux d'aménagement devront être réalisés pour répondre à cette nouvelle organisation : accueil de l'ensemble des agents, aménagement de l'espace

d'accueil (création d'espaces d'entretien, accueil, domiciliation...).

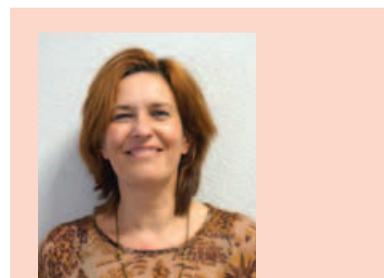
Une convention entre le CCAS de la ville de Lyon et la Métropole 2017-2020 :

Le CCAS confie à la Métropole la création des accueils sociaux. Une convention réalisée conjointement par la Métropole et le CCAS définit les missions, les conditions de mise à disposition partielle de services et fixe la responsabilité fonctionnelle unique des directeurs de territoire ainsi que les modalités de gouvernance et financières de ce projet.

Un cadre et des formations adaptées pour répondre aux besoins des professionnels et des usagers.

L'ensemble des agents concernés par le projet conservent leur statut actuel et restent sous l'autorité hiérarchique de leur institution d'origine. Afin de permettre à chaque agent d'appréhender les changements et d'acquérir les connaissances nécessaires, un parcours de formation est proposé. Il s'organise autour d'un socle commun à tous les agents (présentation de l'environnement institutionnel, des procédures et dispositifs métiers et des outils informatiques) et d'un parcours

supplémentaire pour les agents d'accueil et les cadres.



Catherine Raffin, chef de projet, délégation Territoires et partenariats « Ce projet est ambitieux. Il concourt à une réelle amélioration de la qualité de la relation aux usagers ce qui est une des vocations de la DT. C'est aussi une opportunité pour réinterroger les modalités d'accueil et les outils déployés. L'implication des directeurs et de leurs équipes ainsi que des directions de la Métropole (DINSI, délégation Ressources, et délégation Développement solidaire, habitat et éducation) nous permettra d'ouvrir ces espaces d'accueil à l'automne 2017 dans les meilleures conditions possibles. »

FACILITER LE PARCOURS DE L'USAGER : NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Dans le cadre de ce projet, l'organisation de l'accueil a été réinterrogée pour donner davantage de place à l'accueil sans rendez-vous, afin de répondre plus rapidement aux demandes des usagers, tout en conservant un accompagnement social de long terme. Sur chaque site, des équipes mixtes (CCAS et MDM) assureront la prise en charge des usagers pour le compte des deux institutions.



Saïd Sahraoui, directeur de territoire MDM Lyon 7/8 : « Cette nouvelle organisation de l'accueil, que nous avons travaillée en collaboration avec les professionnels des CCAS, nous permettra de répondre efficacement aux besoins des usagers. Ils pourront bénéficier de manière complètement indifférenciée des aides des CCAS et des MDM pour un accompagnement plus efficient. De plus, l'accueil inconditionnel sans RDV permettra de répondre aux difficultés parfois urgentes des usagers ».



1

« A l'accueil, un professionnel m'informe et m'oriente.

Il peut me donner une première information ou un dossier de demande, programmer un RDV, me remettre mon courrier si je suis domicilié ou m'orienter.

En fonction de ma demande :

2

« En cas de rendez-vous, je patiente dans la salle d'attente après avoir eu confirmation par le professionnel de l'accueil que j'allais être reçu »

3

« Je peux être orienté vers l'accueil inconditionnel sans RDV : j'expose à un professionnel les différentes problématiques liées à ma demande dans un espace confidentiel »

4

« Je peux être orienté vers des accueils spécialisés (domiciliation, instruction RSA...) ou d'autres missions de la MDM : Protection Maternelle et Infantile, Enfance et Aide à la personne »

5

« Si ma demande est urgente, relève de ma sécurité, de celle de mon entourage ou est complexe, je peux être reçu en permanence d'astreinte sans RDV »

LA DOMICILIATION C'EST QUOI ?

La domiciliation est une obligation légale pour les CCAS. Elle permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.

LA POMPE DE CORNOUAILLE

UN MONUMENT
HISTORIQUE
DE 200 TONNES

L'eau, c'est une belle lapalissade, est indispensable à la vie. Depuis la fondation de la ville de Lyon l'approvisionnement en eau de la cité a été au centre des préoccupations. Les premiers occupants de ce territoire ont capté des sources sur les deux collines car malgré la présence de deux cours d'eau importants, la vie s'était installée sur les hauteurs pour éviter les marécages malsains de la plaine et le paludisme. Les Romains, grands bâtisseurs, ont amené l'eau à Lugdunum grâce à 220 km d'aqueducs.



UN BOND AU XIX^{ème} SIÈCLE

En 1853, le maire de Lyon a signé un contrat avec une toute jeune entreprise qui deviendra la Compagnie Générale des Eaux. Ce contrat prévoyait notamment que trois pompes à vapeur, fabriquées par les usines Schneider du Creusot, allaient alimenter la ville en eau pure provenant de grands bassins filtrants souterrains situés dans le quartier Saint Clair à Caluire-et-Cuire. C'est ainsi que seront installées ces trois pompes de Cornouailles dont les débits étaient différents en fonction de l'usage qui devait en être fait. Mises en fonctionnement en 1856, ces pompes produiront quelque 20 000m³ d'eau par jour. Chaque pompe de 200 tonnes, mesurait 20 m de hauteur, le balancier pesait

35 tonnes et le cylindre-vapeur avait 2,60 m de diamètre. Ces pompes fonctionneront jusqu'en 1910, laissant place aux pompes à moteur électrique et les bassins filtrants seront utilisés jusqu'en 1976.

MONUMENT HISTORIQUE

Sur les trois pompes, il en reste une en place qu'il est possible de visiter sur demande. L'ancienne usine des eaux de Saint Clair formait à l'origine un important complexe dont subsistent deux bassins filtrants souterrains à voûtes soutenues par une trentaine de piliers et une galerie d'aspiration (3 800m²). Le bâtiment néo-classique de l'usine des eaux, composé d'un corps central à deux niveaux abrite la fameuse pompe à vapeur classée monument historique depuis 1991.

FAVORISER LE RETOUR À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active. Pour ce faire la Métropole mobilise l'ensemble des acteurs économiques et sociaux autour de l'emploi sur le territoire métropolitain.



Florence Debout (direction de l'Insertion et emploi), Solène Berthon (SRH délégation Développement économie, emploi et savoirs) et David Peyret (service Formation et développement des compétences, DRH)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon, sur son territoire, est responsable de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA), et du développement d'une politique d'insertion en direction de ses bénéficiaires. Le 10 décembre 2015, afin de développer des synergies nouvelles entre la politique de développement économique et la politique d'insertion, le Conseil de la Métropole a voté un Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Ce programme a pour but d'exploiter l'ensemble des opportunités d'accès à l'emploi que le territoire et ses acteurs économiques peuvent offrir.

Un dispositif d'accompagnement tourné vers l'activité

Un an après l'adoption du PMI'e, qui définit de nouveaux objectifs en termes d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la Métropole a

donc organisé cinq journées de formation-action destinées aux professionnels insertion et emploi. Il s'agit des professionnels de terrain chargés de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'accès à l'emploi (professionnels sociaux des Maisons de la Métropole et des CCAS, référents associatifs, conseillers Pôle Emploi). Ces journées se sont articulées autour de trois enjeux :

- favoriser l'activation des parcours vers l'emploi
- renforcer la connaissance du monde de l'entreprise et du marché du travail
- organiser la rencontre des différents acteurs de l'insertion et l'emploi et décloisonner les univers professionnels de l'entreprise et de l'insertion.

Une dynamique autour du PMI'e

La Métropole souhaite encourager le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en passant, si besoin, par des étapes d'activité.

Elle a ainsi pris le parti de mobiliser les entreprises de son territoire autour de l'insertion et propose une offre de services dans ce but en direction des entreprises. Dans le même temps, les bénéficiaires doivent être préparés à occuper les emplois proposés par les entreprises du territoire. L'accompagnement par un référent RSA qui est une obligation pour les

foyers soumis aux droits et devoirs doit, dans ce cadre, être aussi un levier favorisant cette activation des parcours. Aujourd'hui, les bénéficiaires du RSA peuvent être accompagnés par un travailleur social des Maisons de la Métropole, par Pôle emploi, par des partenaires conventionnés sur l'accompagnement social ou l'accompagnement socioprofessionnel. Ces journées sont organisées au sein

de la Métropole par la direction Insertion et emploi, le SRH de la délégation Développement économique, emploi savoirs et le service formation (DRH). Elles ont contribué à porter ces nouvelles orientations et à accompagner leur mise en œuvre en identifiant ce que cela change au quotidien dans la posture du référent, l'élaboration du projet professionnel et les outils à utiliser.

400 PROFESSIONNELS ONT PARTICIPÉ AUX « JOURNÉES INSERTION ET EMPLOI 2017 »

Dans le cadre du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi, 400 personnes ont été accueillies à l'Hôtel de Métropole entre le mois de janvier et le mois de mars en vue d'accompagner la mise en œuvre de cette politique publique. Il s'agit des partenaires du territoire : agents métropolitains, structures d'insertion, vingt CCAS et Pôle emploi). 20% des professionnels invités sont des agents de la Métropole et des CCAS et 80% sont les personnels des associations d'insertion et de Pôle emploi. Financée par le Fond Social Européen (FSE), cette action conjugue un format classique de formation en plénière pendant la matinée : animation mixte par des agents de la direction Insertion et emploi, un intervenant externe et le témoignage d'une entreprise qui constitue un exemple concret du rapprochement entre insertion et développe-

ment économique. L'après midi est organisée sous forme d'ateliers en mode « intelligence collective ». Ces ateliers sont animés par les référents nationaux du CNFPT et par les consultants internes en organisation de la Métropole, autour de trois grandes thématiques :

- accompagnement vers l'emploi et insertion dans le cadre du PMI'e : élaborer un projet professionnel ;
- activation des parcours : posture et positionnement du référent RSA ;
- activation des parcours : outils, pratiques professionnelles et synergies entre acteurs.

C'est une communauté d'acteurs qui a été formée autour du PMI'e grâce à ces journées. Les travaux réalisés contribueront à alimenter la construction en cours d'une offre de services diversifiée favorisant l'accès à l'activité.



Ouverture de la journée par un speed-dating professionnel pour favoriser la rencontre des différents participants

L'ACTIVATION DES PARCOURS

L'accompagnement est au cœur de la mobilisation vers l'activité :

- par le positionnement des personnes sur les emplois du territoire
- en créant si besoin des parcours intégrés vers l'emploi
- en travaillant sur l'employabilité des personnes
- en mobilisant les personnes les plus éloignées de l'emploi (résolution de problèmes de santé, actions de lien social, etc..).

« CONFLUENCES : UNE EXPOSITION CAPITALE »

Avec l'exposition « Une fenêtre sur les Confluences », le musée du quai Branly-Jacques Chirac met à l'honneur du 6 mars au 21 mai 2017 le patrimoine et le savoir-faire culturel de la Métropole. Projecteur sur ce portrait intimiste du musée qui, via une sélection de pièces iconiques ou étonnantes, met en lumière aussi bien la richesse d'une collection que la poésie des liens tissés par le monde des hommes avec la nature.



**HÉLÈNE
LAFONT-COUTURIER,
DIRECTRICE DU MUSÉE
DES CONFLUENCES**



Comment est née cette collaboration avec le musée du quai Branly ?

Nous partageons avec le musée du Quai Branly-Jacques Chirac l'ambition commune de « faire dialoguer les cultures ». Les liens se sont donc naturellement tissés. Des échanges existent depuis de nombreuses années sur le plan scientifique et sur nos pratiques professionnelles. Il y a comme une évidence à mettre en perspective ces collections, tant leurs origines géographiques et leurs natures sont proches.

Quelles sont les spécificités d'une exposition délocalisée et comment les équipes du musée se sont impliquées dans cette exposition ?

Une exposition délocalisée s'inscrit dans une institution qui a sa propre identité et son public. À partir de l'espace proposé, j'ai élaboré un texte d'intentions, puis un synopsis détaillé déclinant les vitrines. Puis j'ai sélectionné les objets destinés à porter le discours : c'est la création du cahier d'œuvres. Vient alors le temps de la conception des audiovisuels, de l'écriture des textes et des cartels. Les chargés de collections m'ont accompagné sur la sé-

lection des objets, la relecture des cartels. La régie des collections et la muséographie ont été mobilisées dans le déplacement et la mise en scène des œuvres.

Quels critères ont prévalu dans la sélection des œuvres ?

Le premier critère était de choisir des œuvres non présentées dans notre parcours permanent. Une exception a été faite avec l'Homme barbu qui est notre « Joconde ». Ensuite, il fallait veiller à la représentativité des collections, en alliant des pièces issues des sciences naturelles et des objets ethnographiques, témoignant de cette mixité. Et surtout ainsi illustrer l'approche interdisciplinaire qui est caractéristique de notre musée.

Cette exposition est-elle amenée à tourner en France et à l'étranger ?

« Une fenêtre sur les Confluences » est spécialement conçue pour le Quai Branly. Mais, nous réfléchissons devant le succès de nos expositions temporaires à leur itinérance : nous avons des projets pour « Antarctica » et « Potières d'Afrique ». Quant aux prochaines, elles sont déjà conçues comme telles, à l'instar de partenariats qui nous lient déjà avec le musée de l'Hygiène de Dresde et le musée international de la Croix-Rouge de Genève sur le thème de la détention.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Musée du Quai Branly
Du 6 mars au 21 mai 2017
Tarifs : 12€ (plein), 9€ (réduit)
Horaires : de 11h à 19h (21h du jeudi au samedi / fermé le lundi)

➔ Pour aller plus loin :
www.museedesconfluences.fr

Puisqu'encore trop de Parisiens manquent de temps pour venir à Lyon, la capitale des Gaules est invitée à Paris. En effet, le musée du quai Branly accueille une centaine de pièces issues des collections du musée des Confluences. Sont présentées des plumes de paradisiens, des bagues à tabac ou encore des pipes en bambou... Les œuvres choisies sont, à l'image du musée, issues de domaines tels que la géologie, l'ethnologie, la paléontologie, l'ostéologie ou encore l'entomologie. Il y a fort à parier que les nombreux visiteurs parisiens afflueront encore davantage à Lyon pour découvrir les autres pièces des collections présentées au musée des Confluences* !

(*) : Toutes les collections ne sont pas présentées au musée. "Seules" 3 000 pièces sont exposées, en rotation au sein du parcours permanent ou quelques centaines à travers les événements temporaires. Les 2 millions de pièces des collections sont, quant à elles, au centre de conservation et de recherche.



Papillons - (Photo Pierre-Olivier Deschamps Agence VU¹ - musée des Confluences)

COMMENT ?

L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EST DÉSORMAIS INTERDIT SUR L'ESPACE PUBLIC, COMMENT LES REMPLACE-T-ON ?



Cette démarche de gestion de la végétation dite spontanée, appelée à tort « mauvaises herbes », implique de repenser la conception, l'entretien et l'utilisation des espaces. Le rendu visuel devient différent et cette gestion plus écologique et plus saine induit l'acceptation de la flore spontanée et des nouveaux paysages, plus flous, qui en résultent. Depuis le début de l'année, l'ambition métropolitaine et le travail avec les services de chaque commune ont été présentés en Conférences Territoriales des Maires (CTM). Il s'agit en effet de définir et partager un plan de désherbage adapté à chaque commune et donc une acceptation différenciée du végétal suivant les typologie d'espaces publics et l'urbanisation environnante.

UN TRAVAIL DE PÉDAGOGIE

Un travail de fond est en cours auprès de chacun pour intégrer une nouvelle représentation de la nature se traduisant par l'acceptation de la présence d'une végétation spontanée et moins maîtrisée au sein

Pour améliorer la qualité de vie et la santé des habitants et de ses agents, la Métropole de Lyon s'est engagée, conformément à la loi, à supprimer l'usage des produits phytosanitaires à la fois dans ses parcs et jardins mais aussi sur l'espace public dont elle a la charge.

de l'espace public. En effet, les techniques de désherbage alternatives ne permettent pas d'obtenir un résultat similaire à celui des traitements de synthèse. Il est donc nécessaire que les élus, les services et les citoyens intègrent ce changement. Des solutions simples aident à contourner ces difficultés et à rendre positif le retour de la végétation spontanée en ville.

TROIS NIVEAUX DE GESTION

« Lors des échanges avec les communes nous allons définir des niveaux de gestion via les plans de désherbage. Un niveau consistera à ne toujours pas laisser pousser l'herbe folle, explique Pascal Goubier responsable Parcs et Jardins (direction de la Propreté) et référent métropolitain en matière de désherbage. On privilégie donc, dès maintenant, des techniques d'arrachage manuel, de désherbage mécanique ou thermique suivant les lieux ». Les différents gestionnaires de l'espace public sont aussi particulièrement concernés pour faire en sorte que l'herbe ne puisse s'installer (bouchage des fissures sur les trottoirs par exemple). « Un second niveau supporte l'installation temporaire de la végétation spontanée sur certains sites. Sur ces espaces un arrachage ou une lutte non chimique, mais à intervalles plus espacés est opéré. Enfin, sur quelques lieux, où la présence de végétation n'a pas d'incidence, on va s'orienter sur une gestion de cette végétation permanente avec un ou deux fauchages par an seulement ».

RETOUR EN FRANCE ET REGARD SUR SA MISSION AU BÉNIN

CHÉRAZ RAHALI TÉMOIGNE

Impressions de voyage et de mission en Afrique, Chéraz Rahali partage avec nous son expérience Béninoise.



UNE MISSION

DEUX OBJECTIFS

Comme nous le racontions dans le précédent numéro de ce journal Chéraz Rahali, accompagnée par Philippe Di Loreto, s'est rendue au Bénin pour découvrir l'action de la Métropole et de la ville de Lyon dans la capitale, Porto Novo. Ce voyage, rappelons-le, était le premier prix du concours proposé lors du lancement du Petit métropolitain il y a un an pratiquement jour pour jour. Quotidiennement, durant la durée de la mission, Chéraz et Philippe nous ont fait vivre les temps forts de ce voyage très studieux via l'intranet du Grand Lyon. Cette mission avait deux objectifs : préparer l'installation d'un centre de tri des ordures ménagères mécanisé et la participation aux ateliers d'urbanisme aux côtés des édiles et de nombreux partenaires internationaux.

DÉCHETS MÉNAGERS

MÉCANISER LE TRI

Ils ont visité le site de la décharge sauvage de Foun-Foun, en plein cœur de la ville de Porto-Novo. La métropole de Lyon, avec la direction de la Propreté, est fortement mobilisée depuis 2014 pour mettre en place une unité de tri et de valorisation des déchets en s'appuyant sur le savoir-faire des personnes qui, chaque jour, trient manuellement les ordures sur cette décharge sauvage. Avec le soutien financier de l'Agence française de développement, la métropole de Lyon accompagnera, en 2017, la mise en place d'un centre de tri semi-mécanisé des déchets. Il permettra à la fois d'améliorer les conditions de travail de ces femmes et d'augmenter le volume de déchets triés. Ce projet sera, en principe, opérationnel à la fin de cette année.

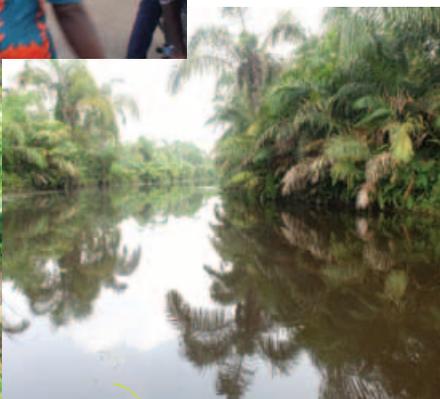


ENJEU

OPTIMISER LA COLLECTE

Cette mission à Porto-Novo a ainsi préparé la consultation pour lancer un marché public qui aura pour objet la réalisation de ce centre de tri semi mécanisé. « *Actuellement*, souligne Philippe, *30% seulement des déchets produits dans la ville arrivent au centre d'enfouissement* ». La pré-collecte des déchets se réalise au porte à porte, par des associations, à l'aide de charrettes tirées à la main ou par une moto. Les déchets sont l'un des gros problèmes de la ville de Porto-Novo, et le Maire veut faire de la lutte contre l'insalubrité sa priorité.





DU TRI... ET DES LÉGUMES

Actuellement chaque femme trieuse perçoit une petite indemnité pour les aider à vivre et reconnaître leur action. Elles seront bien sûr à terme embauchées par le nouveau centre de tri. Pour l'heure, outre la récupération de divers matériaux recyclables tels que les canettes ou les plastiques, elles fabriquent du compost avec les déchets. Grâce à cet engrais naturel, elles cultivent des produits maraîchers qu'elles commercialisent pour se constituer un revenu supplémentaire.

URBANISATION PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS

L'autre aspect de la mission auquel a assisté Chéraz concerne les projets urbains. Deux équipes pluridisciplinaires ont ainsi planché pour proposer une vision du Grand Porto-Novo à l'horizon 2030. La session de présentation par les deux équipes de cette vision de Porto-Novo, capitale du XXIème siècle, était présidée par le maire de Porto-Novo en présence du Maire de Ouagadougou (Burkina Faso), et de la conseillère à la coopération décentralisée de Cergy Pontoise. L'un des grands enjeux est de préserver les espaces naturels de la lagune de Porto Novo et de contenir une urbanisation sauvage. Il s'agit également de créer des cheminements pour les rendre accessibles aux habitants de la ville.



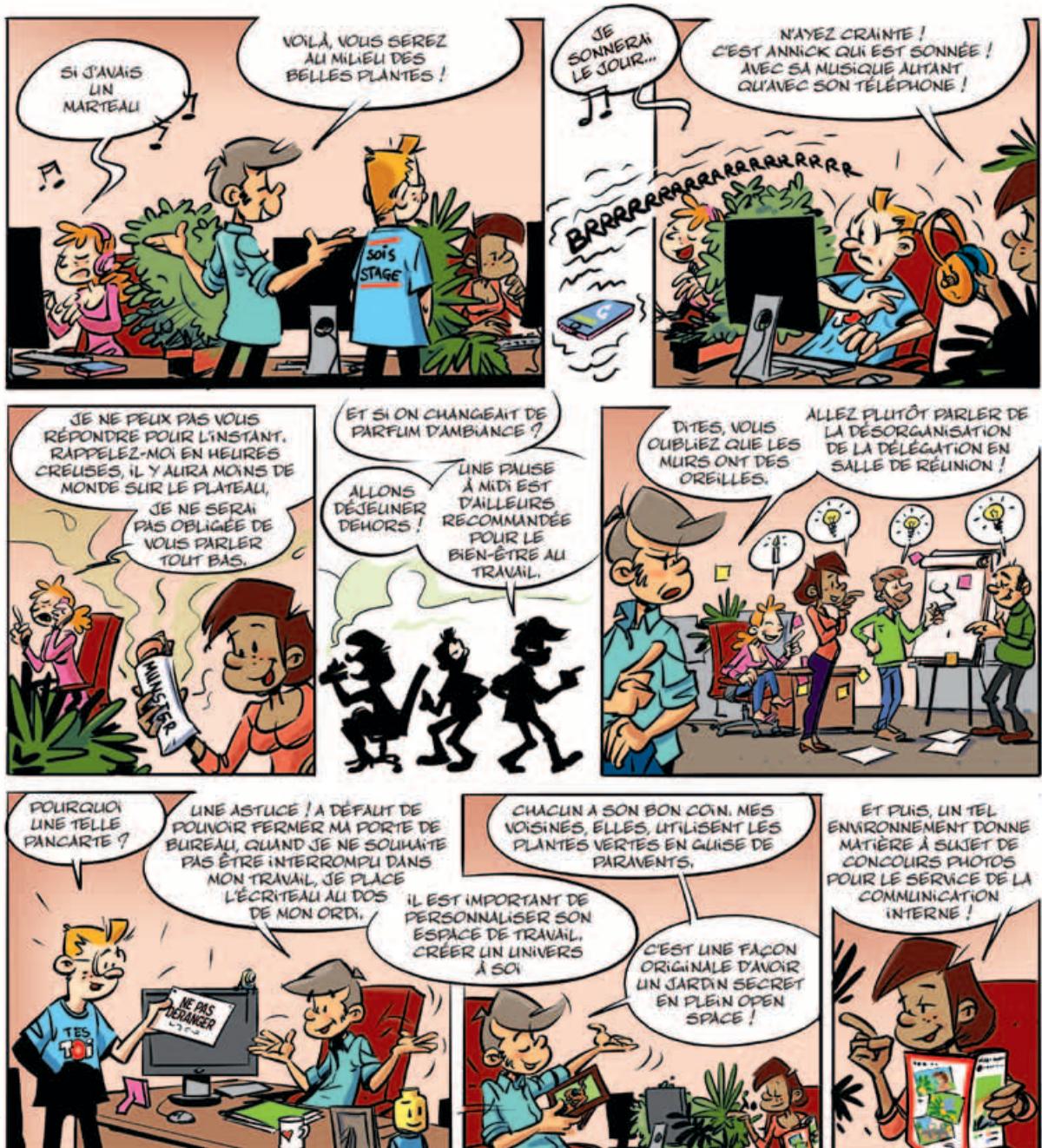
Chéraz Rahali

LES IMPRESSIONS ?

« Ce voyage m'a fait découvrir l'action solidaire engagée par la Métropole de Lyon au cœur de cette ville africaine. Tout au long de cette semaine africaine j'ai pu observer, échanger avec Philippe Di Loreto ainsi qu'avec les autres partenaires impliqués dans cette coopération. J'ai constaté que pour finaliser un projet le travail de préparation est énorme et nécessite beaucoup d'échanges, de patience et d'investissement. J'ai eu l'impression en une semaine d'en avoir vécu trois... levée très tôt chaque matin, couchée très tard le soir, les réunions et les visites de terrain se sont enchaînées à un rythme très soutenu. Je peux aujourd'hui témoigner que ce type de mission n'est pas une villégiature mais demeurera pour moi une formidable expérience. Je souhaite que mon modeste témoignage contribue à mettre en valeur l'action de notre collectivité dans les pays en voie de développement. Je tiens à remercier Philippe Di Loreto pour avoir, lors de ce déplacement, pris le temps de m'expliquer ses missions, de m'avoir transmis son savoir-faire, son expérience ainsi que sa passion pour son travail. Pour moi cette expérience restera mémorable ».

L'OPEN SPACE, C'EST TOUT UN SAVOIR VIVRE POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

Avoir son bureau sur un plateau, c'est pratique pour la communication et la bonne circulation de l'information. Mais, la liberté des uns s'arrêtant là où commence celle des autres : trop de proximité peut nuire à la confidentialité comme à la concentration. Pour que tout le monde bénéficie de conditions de travail sereines et conviviales, adoptons certaines règles de savoir-vivre.





**BERNADETTE
VIVES-MALATRAIT**
INFIRMIÈRE-PUÉRICULTRICE
EN PMI À LA MAISON
DE LA MÉTROPOLE (MDM)
DE SAINT-FONS.

« LORSQUE L'ENFANT PARAÎT »

Dans l'intérêt de l'enfant, cent soixante-cinq infirmières-puéricultrices œuvrent au quotidien en tant que relais et interlocutrices privilégiées des parents. Pour mieux connaître ce métier, Le Petit Métropolitain a rencontré Bernadette Vives-Malatrait, une femme investie.

Vous qui avez une formation en victimologie, comment aider les victimes de violences ?

Poser des questions toutes simples comme « *est-ce que quelqu'un vous a fait ou continue à vous faire du mal ?* ». Mais aussi informer la cellule métropolitaine de la protection de l'enfance des informations préoccupantes, ou composer les numéros d'urgence. Il s'agit du 119 pour l'enfance en danger et du 3919 relatif aux violences conjugales. Car en la matière, « *protéger la mère, c'est protéger l'enfant* ».

Comment travaillez-vous ?

Sur le terrain pour les visites à domicile ou les évaluations liées aux informations préoccupantes. Sinon, en MDM avec des permanences hebdomadaires. Le travail en équipe pluridisciplinaire est le ciment de toute réussite ; et ce, en interne (sages-femmes, médecins, assistantes sociales, etc.) comme en externe (crèches, écoles, associations, voire la police ou justice parfois).

Au quotidien, qu'est-ce qui vous tient le plus à cœur ?

Au-delà de la satisfaction de me sentir utile auprès des parents, tout sourire d'un enfant est un pur moment de bonheur.

Quel est l'enjeu de votre métier ?

Que les enfants naissent et grandissent en bonne santé dans un environnement sûr et bienveillant.

En quoi consistent vos missions ?

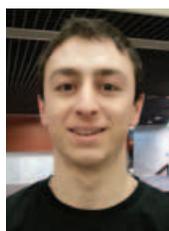
En tant que professionnelle spécialisée dans les soins apportés aux bébés et enfants de moins de 6 ans, j'assure auprès des familles la prévention, la protection et l'éducation à la santé. J'interviens aussi dans l'agrément et le suivi des assistantes maternelles.

Sur quels aspects de l'enfance portez-vous plus particulièrement votre attention ?

Afin d'agir suffisamment tôt, la détection de handicaps, notamment visuels au moment des bilans de santé en maternelles. Je veille aussi à la détection de signes de précarité, voire, parfois, de maltraitance.

Temps d'accueil des nouveaux arrivants du **14 février 2017**

Hocine	Arbi	DUCV	Propreté
Aymen	Benameur	DSH	IDEF
Dylan	Blanes	DUCV	Propreté
Christophe	Bonnier	DR	DLPB
Corinne	Borrely	DSH	MDR Limonest
Morad	Chettouh	DUCV	Propreté
Gianni	Cubaiu	DUCV	Propreté
Philippe	Desliod	DR	DEP
Magali	Dietrich	DR	Finances
Zohra	Gressani	DR	SRH DGR
Mégane	Hirtzig	DSH	IDEF
Sarah	Horenkryg	DSH	MDR Vaulx en Velin
Dorian	Jean-Baptiste	DUCV	Propreté
Philippe	Laquet	DEES	DINSI
Frédérique	Laroye	DSH	DVAD
Sabrina	Mchiri	DSH	MDMPH
Lafi	Merabat	DUCV	Propreté
David	Montaudouin	DUCV	Propreté
Julien	Passelaique	DEES	DR
Mickaël	Postalci	DUCV	Voirie
Virgil	Tournaire	DUCV	Propreté
Luc	Verschave	DR	DLPB
Sandra	Vuillet	DUCV	voirie



Christophe, meilleur apprenti de France

Depuis le 3 octobre dernier, **Christophe Bonnier** a été embauché comme électricien à la maintenance de l'Hôtel de Métropole (DPMG). Celui-ci a la particularité d'avoir été sacré meilleur apprenti de France dans une spécialité professionnelle pour laquelle le Grand Lyon n'a aucune compétence... pisciniste. Avec l'ensemble des meilleurs apprentis de France, tous métiers confondus, il a été reçu à la Sorbonne par la ministre du travail au mois de février dernier. Titulaire d'un diplôme en électricité, Christophe a fait le choix de quitter le bord des piscines pour se lancer dans une aventure métropolitaine.

DDUCV : la réorganisation se précise

La préparation de l'organisation de la délégation pour le 1^{er} mai prochain se poursuit. Les directeurs et directeurs adjoints dont les postes actuels seront supprimés ou très impactés au 1^{er} mai 2017 sont maintenant positionnés : Catherine David, Directrice de « Voirie, Végétal, Nettoyement » ; Christian Debiesse, Directeur de « Gestion des déchets et Eau » ; Dominique Lemesle, Adjoint à la DGD responsable des « directeurs de territoires de services urbains » ; Jean-François Cimetière, Directeur d'un territoire « services urbains » et Laurence Lupin, responsable du service exploitation à la direction de l'Eau. Rodolphe Munier, quant à lui, a été retenu sur un poste au SYTRAL. La deuxième vague de recrutements des postes vacants de directeurs, directeurs adjoints, chef de services, chefs d'unités est lancée (parution sur Comète des avis de vacances).



Décès de Nathalie Allain

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès brutal de notre collègue Nathalie Allain. Elle avait intégré, en tant qu'assistante, l'équipe des Arrêtés au sein de la direction des Assemblées et de la vie de l'institution en janvier 2015, au moment du passage à la Métropole de Lyon. Elle a eu une carrière riche dans la fonction publique en débutant, en 1981, comme dactylographe au Cabinet du Préfet de la Région Rhône-Alpes avant de devenir secrétaire du Directeur du Cabinet. Elle a poursuivi sa carrière notamment en tant que secrétaire auprès de la déléguée départementale des droits des femmes à Lyon puis a exercé pendant 20 ans des missions de secrétaire au service des Assemblées du Conseil général du Rhône avant de rejoindre la Métropole. Nous nous souviendrons d'une collègue à forte personnalité, dynamique, sympathique et pétillante. Elle va nous manquer.

LES ASSOS



21

Ouvert les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé le mardi - Contact : Nicole Albinana : 04.78.63.41.76

SPECTACLES

AUDITORIUM :

- Les aventures de Pinocchio
- Boléro (pour enfant)
- Anne-Sophie Mutter / Leonard Slatkin

BOURSE DU TRAVAIL :

- Tsars, l'Ame Slave (ballets Diasporas)
- Abba Mania
- Ahmed Sylla

HALLE TONY GARNIER :

- Notre Dame de Paris
- Hit Parade

SALLE 3000 :

- Tal

OPÉRA :

- One of Kind / Jiri Kylian (danse)

THÉÂTRE GUIGNOL :

- Guignol : Objectif Mars !

CHAPITEAU PARILLY :

- Cirque Plume

FESTIVALS

PRINTEMPS DE PÉROUGES :

Olivia Ruiz, Nathalie Dessay, Claudio Capeo, Michaël Gregorio, Les Vieilles Canailles



LES MUSICALES

DU PARC DES OISEAUX :

Tal, Salif Keita, Doolin', Johnny Horsepower, Linda Gail Lewis & Di Maggio Trio



JAZZ A VIENNE : Détail au COS



SPORTS

- Football : OL/NANTES - OL/NICE
Codes promo : LIONS hockey sur glace, LOU rugby et ASVEL basket (voir COS)

CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSELS

Prochaine commande CESU le 14/04/17 (date de réception au COS).
Dates des commandes suivantes : 13/07/17 et 13/10/17.

LIÉNAIRES 2017

À partir du 20 mars 2017, ouverture des inscriptions pour les linéaires restants, sans modalité particulière et à tarif préférentiel. Venez-vous inscrire au COS pour en bénéficier, muni d'un chèque d'acompte de 30 % et de votre avis d'imposition 2016 (revenus 2015).

LE CIRQUE PINDER À LYON

Quai Perrache à Lyon 2^{ème} du 07/04 au 01/05/17. Spectacle de 2h15 environ avec un entracte. Familiale : 7 €, Première : 12 € et Orchestre : 16 €

NOUVELLE BILLETTERIE CALICÉO

Le comité social vous propose une nouvelle billetterie CALICEO - Ticket d'entrée de 2 heures consécutives au prix de 13,90 € au lieu de 16,50 € - Ce prix vous donne accès aux bassins intérieurs et extérieurs en eau chaude à 33°, hammams, sauna et cours d'aquagym.

SORTIE FAMILIALE

Préinscriptions : Parc des Combes au Creusot, les samedis 24 juin et 1^{er} juillet.
Transport en car et l'entrée au parc :
Tarif adultes : 15 € - enfants de moins de 16 ans au jour de la sortie : 10 €



Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org
Comète : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org

FOULÉE DES MONTS D'OR



Yoann Stuck vainqueur de la course

Pour la 24^{ème} édition de la Foulée des Monts d'Or, malgré le froid glacial, plus de 700 participants étaient au rendez-vous de cette épreuve de 25 km en individuel ou en relais par deux. Cette année Lyon Sport Métropole avait sélectionné un joli parcours sur route avec un dénivelé positif de 600 mètres, traversant 9 communes des Monts d'Or. Sur les hauteurs, le paysage finement enneigé, sublimé par les rayons de soleil, a contribué au succès de la course et à la victoire de Yoann Stuck pour la 4^{ème} année consécutive, à celle de Christelle Chaize pour les féminines et en relais Ali Fellague et Eddy Mozzono.

EKIDEN

Rendez-vous samedi 25 mars 2017 à 10h avec la section Jogging qui organise la deuxième édition de l'Ekiden au parc de Parilly. Il s'agit d'une course à pieds, en relais, sur la distance du marathon soit 42.195 km. Les distances sont courues par six relayeurs, dans l'ordre suivant : 5km, 10km, 5km, 10km et 7.195km. Le parcours est une boucle de 5 km. Ouvert à tous, licencié ou non, composez-vous aussi votre équipe entre amis ou collègues. Renseignements et inscriptions sur www.lyon-ekiden.fr



Enfin, la Métropole s'intéresse aux collèves ! Et de quelle manière !

Voilà son annonce : « Nous avons un beau projet pour les restaurants scolaires : une DSP ! » Mais qu'est-ce qu'une DSP, sinon la privatisation de nos cantines, l'abandon des valeurs du service public, de ses fonctionnaires et de ses usagers ? Une Délégation de Service Public, ça sous-entend : des cuisiniers qualifiés destitués de leur métier ; des reclassements insatisfaisants, des répercussions susceptibles d'impacter les effectifs des équipes d'agents d'entretien ; le service et le nettoyage de la cantine, assurés jusqu'à ce jour par tous ces agents, seront dévolus à l'équipe « réduite » de l'entreprise privée ; des effectifs divisés au moins par 2 dans les cuisines, entraînant des problèmes de qualité (du service, de l'assiette et de l'hygiène) ; une relation de confiance établie entre le personnel Éducation Nationale et Métropole mise à mal (appauvrissement des échanges éducatifs préexistants, repas à thème, P.A.I....) ; un travail précaire et sous-payé pour les salariés de ces entreprises privées ; une augmentation tarifaire du plateau-repas induite par la pression exercée par la société privée sur la Métropole pour faire des bénéfices. Les associations de parents d'élèves, les partenaires sociaux, l'Éducation Nationale ont-ils été consultés ? Défendant l'intérêt général et le service public, la CGT s'oppose au projet tel qu'il est conduit. Elle réaffirme que les restaurants scolaires gérés en régie fonctionnent bien, qu'ils répondent toujours à l'exigence des usagers, et qu'il aurait été préférable d'apporter des améliorations à ce fonctionnement pour les collèves en difficulté.

CGT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - www.facebook.com/cgtgrandlyonmetropole

CGT Métropole : 04 69 64 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 69 64 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

CGT STEP CI : 04 69 64 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr

CGT Territoires : 04 69 64 56 53 - cgtcg@grandlyon.com



PPCR : Des avancées mais la prudence s'impose à la Métropole

L'accord pour les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations est entré en vigueur. Il vise, dans le cadre de l'allongement de l'espérance de vie, à améliorer les carrières des agents et leurs retraites. Il vise à harmoniser les trois fonctions publiques. Les agents auront des carrières plus longues. Pour évoluer jusqu'en fin de carrière cela signifie des avancements de grades moins rapides par le biais des durées fixes dans les échelons. L'accord PPCR représente une avancée pour augmenter les retraites à terme. Les agents bénéficieront d'un transfert primes-points, c'est-à-dire de quelques points d'indices supplémentaires dans le traitement financés par une diminution des primes. L'accord PPCR comporte l'engagement que chaque agent ne restera pas sur le même grade pendant toute la durée de sa carrière, ce qui est encore le cas pour 20% des agents publics Selon l'accord « Le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories, sera mis en œuvre et servira à la fixation des taux d'avancement ». La CFDT interviendra afin que les ratios soient revalorisés pour permettre aux agents de bénéficier de ce dispositif.

CFDT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 51 - cfdtmetropoledeleyon.com - www.facebook.com/cfdtmetropoledeleyon



La privatisation des services publics s'accroît à la Métropole. Réagissons !

Après le transfert de la collecte des déchets dans 3 communes en plus de Lyon et Villeurbanne, c'est au tour de la restauration scolaire dans les collèves, à être privatisée. En septembre prochain le privé gèrera 23 des 60 cantines des collèves de la métropole. 55 agents métropolitains sont concernés par ce passage au privé, dont une partie sera reclassée en agents polyvalents des collèves ou en personnel d'entretien. Quel gâchis et quelle perte de savoir-faire ! Tout ça sur le dos du service public et des agents, qui restent la variable d'ajustement pour l'administration, sans retombées pour le personnel, si ce n'est plus de contraintes et moins de reconnaissance. L'UNSA s'oppose à ces privatisations rampantes qui démantèlent le service public, sans perspectives pour les agents. Rejoignez-nous. ENSEMBLE SOYONS PLUS FORTS !

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 46 - unsa@grandlyon.com



Où en sommes-nous ?

De nouvelles lois, de nouveaux décrets modifient les cadres d'emploi, la retraite, le parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR), ... Concernant la Métropole, l'administration continue sa politique de fausse concertation avec les représentants du personnel. Pourtant, le Président a rappelé son attachement à un dialogue social constructif pour 2017. Souhaitons que l'administration ne se limitera pas à l'évocation de ce dialogue, mais bien à un vrai respect des compétences de chacun pour un retour au service public de qualité. La CFE-CGC met un point d'honneur à rester présente aux commissions CT, CHSCT, CAP A et B, CAP dans lesquelles nous sommes élus, pour défendre l'égalité et l'équité de tous dans des conditions de travail optimales. Nous intervenons avec justesse grâce à votre collaboration et votre confiance lors de nos rencontres au sein de vos services. Merci. Et comme nous ne pouvons pas tout aborder lors de ces échanges, le blog de la CFE-CGC vous informe régulièrement.

CFE-CGC Métropole de Lyon - 3 rue des Cuirassiers
69003 Lyon - 04 69 64 56 45 - cgc@grandlyon.com
cgcmetropoledeleyon.blogspot.fr



Harcèlement : apprendre à le reconnaître

Un collègue ou vous-même êtes en souffrance... Sachez détecter s'il s'agit de harcèlement afin de donner l'alerte auprès de vos représentants du personnel. Il est impératif de ne pas rester isolé. Le harcèlement

moral peut se manifester de multiples façons : critiques répétées, attribution de tâches subalternes sans rapport avec la qualification, intimidation, sanctions injustifiées, mise à l'écart, insultes, conditions de travail dégradantes... Ce qui le caractérise est avant tout la répétition des faits. Peu importe la place dans la hiérarchie de celui qui en est l'auteur. La loi est très précise, interdisant « les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité du salarié, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ». Certaines méthodes de gestion peuvent caractériser un harcèlement de type « managérial ».

FNACT-CFTC - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 49 - cftc@grandlyon.com



Les Maisons de la Métropole

Décidément c'est une marotte les changements de nom depuis la création de la Métropole ! Les MDR « ancêtres » feu le Département intervenaient dans le domaine social, l'enfance, la famille et celui de l'aide

à la personne. Avec les MDM, on conserve les mêmes missions avec quelque 1500 professionnels, remarquables d'abnégation- qui selon les problématiques sont la béquille des usagers bénéficiaires de soutien ! Alors, une campagne de communication est lancée pour rappeler « les missions proposées par les MDM » pour « informer les usagers » BIEN ! À quand une campagne de communication pour rappeler que les professionnels n'en peuvent plus ? La démotivation des troupes a changé de nom ; à présent c'est le burn out qui est proposé aux professionnels. Alors heureux ?

FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 48 - fo@grandlyon.com



Dialogue social ou Monologue ?

Lors du précédent article, nous rappelions à tous notre engagement syndical et notre volonté de ne pas baisser les bras devant les décisions prises au détriment des agents. Après avoir rencontré Mme VULLIEN et Mr ROUS-

SEAU ainsi que le DG Mr NYS nous avons enfin rencontré le Président COLLOMB. Sur le nombre de revendications, seuls les critères d'avancement, qui ont laissé, cette année, beaucoup de collègues sur la touche, vont être rediscutés. Le Président a aussi laissé entendre, à propos d'une demande portée depuis de nombreux mois par la FA, que la participation employeur sur les cotisations mutuelles serait augmentée ! Quel sera le montant ? En concertation avec les syndicats ?

Rappel : la FA demande 20 euros pour la prévoyance et 50 euros pour la santé !!

FA-FPT - GEMELLYON SUD - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
(à 100 m de l'adresse actuelle)
04 69 64 56 50 - fafpt@grandlyon.com



Et si on arrêtait la tonte des moutons pour un beau printemps 2017 ? Alors Résistons ! Rejoignez SUD !

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 57
sud@grandlyon.com



Le Président nous a reçus le 24 janvier après le traditionnel « discours » d'économie. J'ai envie de dire « M. le Président nous ne sommes pas vos élèves et vous n'êtes pas notre enseignant ». Nous ne sommes pas venus vous demander l'aumône mais

le juste retour de nos investissements au sein du Grand Lyon, mais de la petite métropole. Nous résumerons cette entrevue en disant « Madame et Monsieur circulez il n'y a rien à voir et surtout rien à donner ». Si, des miettes, un geste sur la mutuelle qui ne concerne bien évidemment pas tous les agents. Chacun appréciera votre bon geste M. le Président.

Retrouvez-nous sur : www.nuter.fr

FSU - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 55
FSU@grandlyon.com



De la sueur et des larmes : Pourquoi ? Pour qui ?

À quoi ça sert ? À quoi je sers ? Qui ne s'est pas posé ces 2 questions, depuis que la Métropole de Lyon a été créée ? Le travail et les efforts sont acceptés, quand ils servent un but qui fait sens, qui est compréhensible, intéressant et utile. Les réorganisations à répétition et la fébrilité managériale que nous subissons cherchent à masquer le manque de perspectives claires de notre collectivité. Travailler à la Métropole de Lyon ne se résume pas à un coût, ni à des procédures ! Le dirigisme et l'autoritarisme sont contraires à l'aspiration des agents et des partenaires sociaux à plus de dialogue, d'initiatives et de reconnaissance. La faillite des espoirs suscités par la Métropole est patente. Jusqu'à quand l'accepterons-nous ?

Parlons-en et rejoignez l'UNICAT METROPOLE tél : 07 63 07 87 32

UNICAT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 56
unicatmetropole@grandlyon.com

TEMPS FORTS À LA MÉTROPOLE

EDUMIX IMAGINE L'ÉCOLE DE DEMAIN

Collaboration réussie entre la DINSI et la direction de l'Éducation les 10, 11 et 12 février derniers au collège Triolet de Vénissieux



AU FIL DU PROJET PART-DIEU

Affluence à la visite du 10 février qui a fait découvrir les chantiers Silex 1 et 2

EXPOSITION « AGIR POUR LE HANDICAP » ORGANISÉE PAR DHSE

Courant février, à l'Hôtel de Métropole et à la Halle Borie, présentation de la politique handicap de la Métropole et sensibilisation aux différentes formes de handicap à travers des photos et un film documentaire



PLUS DE 10 000 EUROS POUR LE TÉLÉTHON GRÂCE AU TRI DU PAPIER

20 000 tonnes de papier collectées, soit 12% de plus que l'année dernière, ont permis à la direction de la Propreté de remettre un chèque conséquent à l'association française pour la myopathie